

## **Annonce**

### **TOURNOI DE FRANCE 2021-2022**

### **Le TROPHEE DES IMAGES**

**Une compétition du Tournoi de France de Danse sur Glace**

**ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace**

**Club de Patinage sur Glace d'Epinal (CPGE)**

**Epinal (Vosges)**

**Samedi 15 et Dimanche 16 janvier 2022**

**sous l'égide de la**

**Fédération Française des Sports de Glace**

**et de la**

**Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace**



**CSN  
DANSE  
SUR GLACE**



## 1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

**LIEU** Patinoire Intercommunale d'Epinal  
Patinoire couverte avec une piste de glace de **30** mètres sur **60** mètres  
2 Faubourg de Poissompré  
88 000 EPINAL  
Tel : 03 29 68 50 52

### **PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS**

A effectuer entre le **30 novembre et le 6 décembre 2021**

Le Formulaire d'Inscription électronique, disponible sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) doit être rempli par le club inscrivant et envoyé :

- par courrier électronique : à [competitions@csndg.org](mailto:competitions@csndg.org) et [tresorier@csndg.org](mailto:tresorier@csndg.org)
- par voie postale au Trésorier du Tournoi De France en même temps que les chèques libellés à l'ordre du club organisateur : **CPGE**

### **FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME**

A envoyer par mail entre le **28 décembre et le 3 janvier 2022** à [compta\\_danse@csndg.org](mailto:compta_danse@csndg.org)

### **FORMULAIRE DE MUSIQUES IMPOSÉES (com 230) ET LIBRE POUR DECLARATION SACEM**

A envoyer par mail avant le **11 janvier 2022** à : [gentilhomme.aude@gmail.com](mailto:gentilhomme.aude@gmail.com)

### **ACCREDITATION**

L'accréditation officielle est prévue le **samedi 15 janvier 2022** à partir de **7 heures** à la patinoire

### **DELEGUE TECHNIQUE DU TOURNOI DE FRANCE**

Robert COTTET-GAYDON  
Tél. : 06 61 10 07 91  
Mail : [competitions@csndg.org](mailto:competitions@csndg.org)

### **TRESORIER DU TOURNOI DE FRANCE**

Lydie FERÉY  
20, passage Bella Vista , 76600 LE HAVRE - Tél. : 06 71 09 99 48  
Mail : [tresorier@csndg.org](mailto:tresorier@csndg.org)

### **ORGANISATEUR**

#### **Responsable accueil des officiels**

Angélique CONSIGNY  
Tél. : 06 42 31 25 70  
Mail : [cpge88@gmail.com](mailto:cpge88@gmail.com)

#### **HOTEL DES OFFICIELS**

Hôtel Ibis Epinal Centre-ville  
21, Quai Maréchal de Contades  
88 000 EPINAL  
Tél. : 03 29 64 28 28

#### **Responsable accueil patineurs et dirigeants**

Aude GENTILHOMME  
Tel : 06 41 67 73 71  
Mail : [gentilhomme.aude@gmail.com](mailto:gentilhomme.aude@gmail.com)

#### **Office de Tourisme de la Ville**

Office de Tourisme d'Epinal  
6, Place Saint-Goëry 88 000 EPINAL  
Tel : 03 29 82 53 32

## 2. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est une compétition selon le règlement du Tournoi De France, organisée selon le Règlement Intérieur ainsi que toutes les communications ISU et CSNDG en vigueur.

**COVID 19 : Les protocoles d'accès aux équipements suivront les directives gouvernementales.**

La participation est ouverte aux compétiteurs licenciés dans les clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace et affectés selon la communication y afférent publiée sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org).

## 3. CONTENU DES EPREUVES

Selon Règlement Intérieur et les communications ISU et CSNDG en vigueur.

## 4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

**50 euros par Solo,**  
**70 euros par Couple,**

Adresse d'envoi et mode de règlement indiqués au paragraphe 1 de cette annonce.

Pour les couples licenciés dans un ou deux clubs différents, le chèque est établi par le club d'entraînement du couple.

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour raison médicale. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

## 5. DROITS A L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

## 6. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Pour la musique, se référer au Règlement Intérieur ainsi qu'aux communications CSNDG en vigueur (**com 314**).

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les clés USB de secours ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

**La feuille de contenu de programme doit être envoyée pendant la période indiquée au paragraphe 1 à [compta\\_danse@csndg.org](mailto:compta_danse@csndg.org)** Tout retard sera pénalisé comme défini dans le règlement Intérieur.

Il est obligatoire que chaque feuille de contenu de programme soit remplie précisément par chaque compétiteur sur le modèle disponible sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) (section "téléchargements"), en utilisant la terminologie des éléments listés (terminologie ISU ou CSNDG selon les catégories).

## 7. ACCREDITATION

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse.

L'accréditation pour les compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu'en échange des:

- Clés USB de secours (1 clé avec les noms des fichiers selon la nomenclature (com 301).
- Feuille de contenu de programme si changement d'ordre dans les éléments.
- Tout document demandé par le Délégué Technique du Tournoi De France.
- **Pass Sanitaire compétiteurs et entraîneurs selon directives gouvernementales**

## 8. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par les Règles en vigueur. L'ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) une semaine avant la date de la compétition.

## 9. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans les Règle ISU (Détermination et publication des résultats) sera utilisé.

Le résultat par club sera déterminé selon le Règlement Intérieur en vigueur.

## 10. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

## 11. PROTOCOLES

Selon les règles en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org)

## 12. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Délégué Technique du Tournoi De France ou l'Organisateur (voir coordonnées au paragraphe 1).**

## 13. HORAIRES PREVISIONNELS

Réunion initiale des Officiels d'arbitrage : une heure au minimum avant le début de la première épreuve.

Réunion initiale du panel techniques : lors de la réfection de glace précédant la première épreuve nécessitant leur présence.

Sauf décision de la CSNDG l'amplitude horaire maximum de la Compétition sera pour le samedi de 08h00 à 23h00, et pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la compétition seront publiés sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) deux semaines avant le début de la compétition.